

COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 PETITE MONTAGNE DU JURA

12 décembre 2011

COMPTE-RENDU

Personnes présentes

- Balestra Laurent – ONCFS du Jura
- Benacchio Fabien – ONF
- Camuset André – Confédération paysanne
- Charrière Gérard – référent Natura 2000 communauté de communes Petite Montagne (CCPM)
- Chevallier Frédéric – DDT du JURA - Bureau biodiversité-forêt
- Daujat Baptiste - Chargé d'étude Natura 2000 Adapemont
- Delorme Jean-Louis – Président de la communauté de communes Petite Montagne (CCPM)
- Favier Jocelyne – Chambre d'Agriculture Jura
- Gilles Miek – Chargée de mission coordinatrice Natura 2000 Adapemont
- Girod Franck – Communauté de communes Région Orgelet (CCRO) – Maire d'Ecrille
- Girod Pascal – Conseiller municipal d'Arinthod et SIVOM Arinthod
- Guitteny Marion - Chargée d'étude Natura 2000 Adapemont
- Guyot Gérard – Maire de Saint Julien sur Suran
- Issanchou Stéphane – DDT du JURA - Bureau biodiversité-forêt
- Longchamp Patrick – Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
- Malécot Denis – Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs – section du Jura
- Perrin Gérard – Directeur de la DDT du Jura
- Roz Claude – Président de l'Adapemont
- Sigaud Nicolas - ONF
- Vincent Josiane – Directrice des services de la communauté de communes Petite Montagne (CCPM)
- Vuillemin Pierre-Etienne – Directeur de l'Adapemont

Personnes excusées

- Bellon Alexandre – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Bruneel Christian– PNR Haut-Jura
- Burdeyron Jean – Président de la Communauté de Communes Jura Sud (CCJS)
- M. le Délégué régional - Conservatoire du Littoral
- Chamouton Michel – Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura
- Curie Louis – Syndicat départemental de la propriété agricole du Jura
- Destrieux Bernard – CREN-FC
- Ebel Patrick – DDCSPP du Jura
- Faye Marie-Noëlle – EDF DPIH – Unité de production EST
- Rouget Philippe– Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Paul Jean-Philippe – LPO
- Terraz Luc – DREAL-FC

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » s'est réuni le 12 décembre 2012 à la Direction Départementale des Territoires du Jura sous la présidence de M. Perrin, directeur départemental représentant M. le Préfet du Jura.

M. Perrin, ouvre la séance, remercie l'ensemble des personnes présentes et présente l'ordre du jour.

Après un tour de table, la constitution du comité de pilotage est abordée.

CONSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE

M. Perrin présente le Comité de pilotage (Copil). Trois collèges forment ce comité : représentants des collectivités ou de leurs groupements, services de l'État et établissements publics et partenaires socioprofessionnels. Le site Natura 2000 concerne 48 communes, 3 communautés de communes et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

Une proposition de composition de ce comité de pilotage a été jointe à l'invitation. Outre les membres de droit (Présidents du Conseil Régional et Conseil Général), on trouve les trois communautés de communes (Petite Montagne, Région d'Orgelet, Jura Sud), les communes de Saint-Julien, Arinthod et Orgelet, le SIDEC, le SIVOM, le Syndicat à la Carte et le PNR du Haut-Jura.

M. Chevallier présente les textes régissant la composition du Copil (art. L 414-2 et R 414-8 du code de l'environnement). Il indique que le comité comprend les collectivités territoriales et leurs groupements concernés ainsi que des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'État y siègent à titre consultatif. La composition du Copil est arrêté par le Préfet.

M. Chevallier présente la doctrine départementale de constitution de Copil :

- application des directives du code de l'environnement
- proposition transposable à l'ensemble des sites Natura 2000 du département
- pour le collège des collectivités ou de leurs groupements , prise en compte d'une cohérence entre la représentativité géographique des collectivités concernés par Natura 2000 et le nombre de représentants par collectivité
- équilibre des membres entre les différents collèges dans la mesure du possible
- représentativité de l'ensemble des acteurs socioprofessionnels et acteurs locaux sans déséquilibre marqué
- constituer un comité de pilotage fonctionnel en évitant la constitution d'une structure pléthorique

M. Delorme et M. Girod F. demandent pourquoi le SIDEC et le SIVOM font partie de ce comité.

M. Chevallier répond qu'il s'agit de groupements de collectivités potentiellement concernées par Natura 2000 et qui ont vocation à participer au collège des collectivités. Il pose la question à l'assemblée sur la pertinence de cette participation.

Les représentants du collèges des collectivités ne souhaitent pas élargir le Copil et la participation du SIDEC et du SIVOM n'est pas retenue.

M. Girod F. rappelle que les communautés de communes ont la compétence Natura 2000 et qu'elles sont les représentantes des communes. Il propose que les communautés de communes aient une représentativité plus importante au sein de ce comité de pilotage. Un nombre de délégués serait à choisir en fonction de la proportionnalité surfacique de ces collectivités sur le territoire du site Natura 2000.

La question de la représentation des trois communes les plus importantes du territoire (Orgelet,

Arinthod et Saint Julien) se pose. Le choix peut être fait de laisser les communautés de communes désigner des représentants pour les communes ou de conserver ces 3 communes dans le collège des élus.

M. Girod F. demande à ce que ces communes fassent partie de ce collège car Orgelet, par exemple, est directement concernée par Natura 2000 pour sa zone industrielle.

Les élus proposent de désigner un nombre de représentants par communautés de communes et souhaitent que les principales communes concernées par le site Natura 2000 disposent d'un représentant.

Il est alors proposé de constituer le collège des élus comme suit :

- le Conseil Général
- le Conseil Régional,
- le Parc Naturel Régional du Haut-Jura,
- 6 représentants des communautés de communes (3 pour la Petite Montagne, 2 pour la Région d'Orgelet et 1 pour les quatre communes de Jura-Sud)
- un représentant pour chaque commune importante (Orgelet, Arinthod et Saint Julien)

M. Perrin rappelle qu'il ne peut y avoir qu'une structure animatrice par site Natura 2000. Il propose de clarifier la situation des 4 communes du territoire de la communauté de communes Jura Sud (CCJS) situées dans le site Natura 2000 par une convention avec le Parc Naturel Régional.

Mme Favier propose que ce soient les représentants locaux des structures socio-professionnelles qui soient invitées au comité de pilotage plutôt que les présidents de ces structures.

M. Chevallier précise qu'il est difficile de connaître les représentants locaux de chaque structure et que le choix du représentant est du ressort de la structure. La question se pose de la même manière pour les élus.

M. Delorme et **M. Charrière** proposent d'intégrer l'Adapemont dans ce comité. Son rôle d'opérateur historique et la présence de l'association sur le territoire justifie son intégration au nouveau comité de pilotage.

Pour conclure, **M. Chevallier** précise que la proposition de composition de Comité de Pilotage, telle que discutée, sera transmise en Préfecture pour une validation par arrêté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

La présidence du Comité de Pilotage a été jusqu'à présent assurée par l'État.

M. Perrin rappelle que le code de l'environnement prévoit la désignation du président du comité de pilotage Natura 2000 parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et invite les candidats à se présenter.

M. Delorme est candidat à la présidence du Comité de Pilotage. Aucun autre candidat ne se présente.

Le collège des représentants des collectivités et de leurs groupements désigne à l'unanimité M. Delorme comme président du comité de pilotage.

M. Perrin invite **M. Delorme** à venir présider le Copil.

M. Delorme remercie tout d'abord l'Adapemont pour toutes ses actions menées dans le cadre de

Natura 2000, et remercie les équipes ainsi que l'ancien directeur, M. Cantaloube. La communauté de communes a choisi, après une phase de concertation interne, de prendre la compétence Natura 2000 pour assurer la complémentarité entre les techniciens et les élus. Il précise que l'équipe Natura 2000 restera dans les locaux de Saint Julien. Un partenariat très important avec la Communauté de communes de la Région d'Orgelet (CCRO) est à maintenir.

DÉSIGNATION DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

La structure animatrice pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs (Docob) est désignée par le collège des représentants des collectivités et de leurs groupements pour une période de trois ans renouvelables.

M. Chevallier précise que la mise en œuvre du Docob était portée par les services de l'État et le Copil avait désigné l'ADAPEMONT comme animateur du site. Le code de l'environnement précise que la mise en œuvre du Docob doit obligatoirement être portée par une collectivité ou un groupement de collectivité.

M. Delorme présente la candidature de la Communauté de Communes Petite Montagne (CCPM), suite à des discussions avec la CCRO et les 4 communes de la CCJS.

La communauté de communes Petite Montagne est désignée par les représentants du collège des collectivités territoriales comme structure animatrice à l'unanimité.

Le fonctionnement avec les quatre communes de la communautés de communes Jura Sud n'est pas encore défini. La DDT souhaite que la solution respecte les textes en vigueur et le conventionnement avec le PNR Haut Jura semble être la seule solution juridiquement acceptable.

La DDT se propose d'aider les collectivités pour trouver une solution conforme aux textes juridiques et partir ainsi sur de bonnes bases. Les aspects financiers (contributions aux frais supportés par la CCPM pour Natura 2000) doivent être discuté et il faudra prévoir une concertation entre la CCPM et les collectivités concernées, ainsi que le PNRHJ. La décision peut être reportée à début 2012.

BILAN DES ACTIVITÉS

Équipe Natura 2000 : Départ de 3 salariés en 2011 et recrutement de deux salariés en septembre 2011 pour le même équivalent temps plein (2,95).

- **Contrats 2011**

Un contrat important signé en 2011 par le Conseil Général à Bellecin et Surchauffant. Les autres contrats en projet sont en attente, faute d'enveloppe budgétaire suffisante. Sur la commune de Légna, un contrat forestier et un contrat pour la lutte contre une espèce envahissante sont en attente pour 2012. Et sur la commune de Meussia, un dossier porté par la CCJS pour la restauration de pelouses sèches devrait également être déposé début 2012.

- **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées**

En 2011, 16 dossiers ont été déposés, pour 239 ha contractualisés en mesure agricole. Le rendu de la cartographie complète l'année prochaine facilitera la contractualisation pour les années à venir.

En 2012, des actions de communication et de réflexion autour de certaines mesures seront mises en place.

- **Charte Natura 2000**

Trois signataires ont adhéré à la charte, validée lors du dernier Comité de Pilotage, sur un total de 348 ha (communes de Vescles, Lains et Arinthod).

La Charte est un engagement de bonnes pratiques qui permet au signataire de bénéficier d'une exonération sur les parts communales et inter-communales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

- **Document d'Objectifs**

Un travail de présentation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » sera effectué afin d'adapter ce dernier à la forme standardisée du Docob synthétique utilisé au niveau national.

La partie « Oiseaux » sera intégrée au Document d'Objectifs du site Natura 2000 Petite Montagne. Cette partie est issue de la concertation du groupe de travail (6 réunions au total) dont la dernière a eu lieu le 7 novembre 2011.

Ce document se décline en deux parties : le rapport de présentation liste les espèces et les enjeux globaux et 20 fiches techniques détaillent les actions à mener sur 6 ans.

M. Lonchamps demande des précisions sur les espèces d'oiseaux à étudier et sur la décision prise à la dernière réunion du groupe de travail concernant la Gélinothe. Il est expliqué que cette espèce a disparue depuis plusieurs années de la Petite Montagne. Cependant, il est fort probable qu'elle recolonise un jour le secteur.

L'ONF précise que les données avérées de Gélinothe seront immédiatement pris en compte par ses agents lors des coupes et travaux forestiers.

M. DAUJAT indique qu'il sera toujours possible et de réintégrer cette espèce dans la fiche technique du Docob après validation en Comité de Pilotage. Pour ce qui est de la liste des espèces à étudier, elle n'a pas encore été définie car il s'agit - dans le cas où les IPA ne soient pas reconduits pour le suivi - de s'attacher à des espèces indicatrices. Des discussions ont lieu actuellement au niveau régional dans le but d'utiliser des protocoles cohérents et standardisés.

M. Chevallier précise que le Docob n'est pas un document figé et qu'il a vocation à évoluer en fonction de l'amélioration des connaissances du site et de l'évolution de la situation de l'espèce. Ces évolutions sont soumises à la présentation et la validation du comité de pilotage.

La partie « Oiseaux » du Document d'Objectifs est validée par le Copil

- **Études**

Les études de 2011 ont portées sur la finalisation de la cartographie d'habitats de milieux ouverts et sur une étude d'habitat pour les reptiles. Une étude d'actualisation de la cartographie des habitats de milieux ouverts est prévue en 2012.

M. Benacchio demande si l'étude cartographique des habitats forestiers est prévue dans les prochaines années.

Mme Gilles répond que cette question, récurrente en Comité de pilotage, a été évoquée au niveau régional. Le coût des études ne peut permettre de réaliser la cartographie de tout le secteur en une année. Mais comme il devient urgent de trouver une solution, elle propose de réunir prochainement l'ONF et les représentants de la forêt privée pour en discuter et déterminer des zones prioritaires pour approche cartographique par zonage en fonction des enjeux.

M. Malécot demande si l'on peut prévoir une étude sur 5 à 6 ans, en privilégiant les secteurs à enjeux les premières années, pour cartographier à terme l'ensemble de la forêt.

M. Perrin trouve la démarche intéressante, mais précise que la gestion des crédits FEADER étant annuelle, il ne peut y avoir une garantie de financement pluriannuelle pour ce type d'étude.

- **Évaluation des incidences**

De plus en plus de dossiers pour l'évaluation des incidences sont étudiés par l'équipe Natura 2000.

M. Chevallier présente le dispositif en précisant les différentes listes d'activités soumises à évaluation des incidences (1 liste nationale et 2 listes locales). A ce jour, la 2ème liste locale n'est pas encore arrêtée. Pour l'instant, les activités soumises (liste nationale et 1ère liste locale) sont celles qui sont déjà concernées par une procédure d'autorisation ou de déclaration administrative. Le porteur de projet doit montrer qu'il a étudié les éventuels impacts de son projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Cette démarche concerne principalement des activités localisées en site Natura 2000. Toutefois certaines activités peuvent être également soumises à évaluation d'incidences en étant situées hors site Natura 2000 (cas des défrichement sur la liste nationale ou des éoliennes sur la 1ère liste locale Franche-Comté).

M. Chevallier précise que la 2ème liste locale, qui concerne les activités non soumises à autorisation ou déclaration administrative, devrait voir le jour probablement à l'automne 2012. Cette 2ème liste locale, issue du décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, sera établie, après une phase de concertation, par arrêté préfectoral.

Mme Gilles rappelle que le rôle de l'animateur du site Natura 2000 par rapport aux évaluations d'incidences est de mettre à disposition des données sur les enjeux écologiques et de fournir des éléments au maître d'ouvrage pour qu'il arrête le projet de façon à minimiser l'impact sur les milieux naturels. Il ne s'agit en aucun cas d'arbitrer le dossier, c'est au service instructeur que revient de donner un avis.

M. Chevallier confirme les missions de l'animateur par rapport à ce dispositif (rôle de porté à connaissance) et rappelle de ce fait l'importance de consulter l'animateur en amont du projet, lors de la constitution du dossier. La constitution du dossier d'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 doit être proportionnée par rapport aux enjeux identifiés.

Mme Favier soulève le problème de ces études et évaluations des incidences, qui, de plus en plus, bloquent les projets et, de par leur complexité, entravent le développement économique, notamment agricole.

M. Perrin rappelle le contentieux avec la Commission Européenne sur ce sujet. Il indique que la finalité n'est pas d'interdire une activité mais bien de tenir compte des enjeux de biodiversité dans le projet. Cela demande un travail plus amont de la part des porteurs de projets pour éviter un blocage final, en cela la procédure est relativement intelligente. Le travail des animateurs est très important dans cette procédure (porté à connaissance).

M. Charrière indique que la communication sur le sujet est également du ressort des élus.

Mme Gilles assure, qu'à sa connaissance, aucun projet n'a pas abouti en raison de l'évaluation d'incidences en Petite Montagne à ce jour.

- **Formation/Communication/Partenariat**

Présentation du bilan des actions de 2011. Pas de remarques sur ces actions.

- **Budget**

Le budget animation de 2012 sera légèrement inférieur à l'année passé car il n'est pas possible de prendre en compte les frais de structure (dépenses inéligibles au FEADER). La subvention d'animation 2012 est programmée à hauteur de 132 750 € (animation 2011 : 143 191 €). Toutefois, le nombre d'Equivalent Temps Plein pour l'animation du site reste identique (2,95 ETP).

Le budget études a été validé au niveau régional et financera l'actualisation de certaines données cartographiques sur les milieux ouverts.

PERSPECTIVES 2012

- **Mise en œuvre du Document d'Objectifs**

Les deux principales thématiques de réflexion et d'action pour 2012 se reportent aux problématiques de pastoralisme sur les pelouses sèches et celles concernant l'eau (qualité biologique et habitats d'espèces). L'actualisation du Docob constitue également une priorité pour l'année 2012.

- **Contractualisation**

Poursuite en 2012 (MAET, suivi des contrats en cours, montage de nouveaux contrats et priorisation).

Pour les contrats en projet, **M. Chevallier** présente les aspects du financement du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 à prendre en compte.

Les contrats signés à partir de 2012 ne pourront faire l'objet d'actions rémunérées après 2014. Les dossiers devront être calibrés de façon à ce que l'essentiel des engagements concerne le début du contrat. La durée du contrat reste la même, soit 5 années d'engagement.

La réduction des enveloppes entraîne une hiérarchisation dans le choix des contrats au niveau régional.

- **Communication**

Intégration de la présentation de la Charte.

- **Extension du site**

Certaines communes ont demandé à intégrer le site Natura 2000 Petite Montagne. Un diagnostic des habitats et espèces d'intérêts communautaires pouvant justifier leur intégration sera réalisé en fonction des enveloppes budgétaires disponibles pour les études, ainsi qu'une phase de concertation auprès des acteurs locaux.

- **Fonctionnement à la communauté de communes Petite Montagne**

M. Charrière sera le référent Natura 2000 à la communauté de communes Petite Montagne.

Mme Vincent précise que les contrats des salariés seront repris au 1er janvier 2012, sans changements de statut ou de rémunération. Les nouvelles adresses e-mail et le numéro de la ligne direct seront communiqués rapidement à l'ensemble des acteurs concernés.

CONCLUSION

M. Delorme conclut en remerciant l'ensemble des participants du Copil. Il insiste sur sa volonté de

redonner un nouvel élan à l'outil Natura 2000, qu'il considère comme une chance pour le territoire de la Petite Montagne. Natura 2000 peut être vu comme un outil de développement équilibré, entre réalisation de projets de développement et valorisation de l'environnement et de l'authenticité du territoire. Il insiste sur le rôle des hommes et des femmes dans la préservation de l'environnement et de ces milieux, notamment au travers de l'agriculture.

M. Delorme remercie les équipes et **M. Charrière**. Il propose de se retrouver au prochain Comité de Pilotage qui sera organisé sur le site Natura 2000 de la Petite Montagne.

M. Perrin termine en remerciant **M. Delorme** pour son engagement, les élus pour leur travail et l'Adapemont pour tout le travail qui a été fait depuis le début de Natura 2000 en Petite Montagne.

Fait le 12/03/12 à St Julien s/Suran

Le président du Comité de pilotage,

Jean-Louis DELORME